Commune de VILLECHENEVE

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2026

PRESENTS :	Mr	FAVRICHON	Nicolas	Maire
	Mr	SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mme	FAURE	Ginette	2ème Adjoint
	Mr	LARGE	Cyril	3ème Adjoint
	Mme	PEYRE DE FABREGUES	Karine	4ème Adjoint
	Mr	DECULTIEUX	Thierry	Conseiller
	Mr	CHARLIER	Philippe	Conseiller
	Mme	GIRARD	Sylvie	Conseillère
	Mr	MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme	CHICARD	Christelle	Conseillère
	Mr	PAILLASSON	Hervé	Conseiller
	Mme	CLAIRADIN	Céline	Conseillère
	Mme	ARDOUIN	Estelle	Conseillère
	Mr	BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller *(arrivé à 20h50)*

Excusés : Mme Christine BLEIN / Mr Jean-Baptiste BROSSAT

Pouvoirs : Mme Christine BLEIN donne pouvoir à Mme Ginette FAURE
Mr Jean-Baptiste BROSSAT donne pouvoir à Mr Claude SARCEY *jusqu'à sa présence effective à la séance du Conseil Municipal.*

Secrétaire de séance : Mme Christelle CHICARD

Date de Convocation : 02 juillet 2026

Début de la réunion : 20h00

Mr le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents**.

1. Point d'avancement sur les travaux du restaurant scolaire

Point de situation sur l'avancement des travaux : conforme aux délais prévus.
L'ouverture du restaurant scolaire sera prévue début novembre 2026.

2. Recrutement agent technique

Une douzaine de candidats ont été reçus par plusieurs groupe d'élus.
À l'issue de ces entretiens, le choix s'est porté sur **M. Thierry SCHWEITZER**. Le contrat débutera le 1er septembre 2026 pour un an renouvelable.

3. CR du conseil d'école

Lecture du compte rendu du conseil d'école par Mme Ginette FAURE, qui a eu lieu le 23 juin 2026.
La répartition des classes n'est pas encore arrêtée. L'équipe enseignante souhaiterait conserver 22 élèves par classe.

4. Présentation du passeport citoyen

Mme PEYRE de FABREGUES présente le projet de « Passeport Citoyen », fruit du groupe de travail composé de Mme Ginette FAURE, Mme Christine BLEIN et Mme Céline VEZANT.
Courant septembre, chaque élève du CE2 au CM2 recevra un « passeport citoyen ». La commune a souhaité créer ce projet qui permet d'accompagner les plus jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté.
Le souhait de la municipalité est d'aider les élèves à devenir un citoyen éclairé en leur donnant toutes les clés pour comprendre ce qu'est la citoyenneté.
Les membres du Conseil municipal saluent cette initiative, qui a reçu un **accueil très favorable** de la part de l'équipe municipale.

Renouvellement du contrat de Mme Delphine BRIE

Mme Brie possède deux contrats de travail. Un contrat d'adjoint administratif pour la gestion de l'agence postale, qui est en partie subventionné par l'état.
Et un contrat d'adjoint d'animation pour l'accompagnement les enfants pendant la pause méridienne.
La municipalité souhaite reconduire ses 2 contrats.
Renouvellement des 2 contrats à l'identique pour 1 an.

Votant : 15 Oui : 14 Non : 1 Abstention : 0

5. Délibération sur les représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 16 juin 2026, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).
Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.
Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Monsieur le maire propose la candidature en tant que

- titulaire de Mr Nicolas FAVRICHON
- et en tant que suppléant de Mr Claude SARCEY

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

Arrivée de Mr Jean-Baptiste BROSSAT à 20h50, ce qui entraîne la fin de validité du pouvoir.

6. Délibération sur la gestion du lundi de Pentecôte des agents de la collectivité

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'INSTAURATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu les dispositions relatives à la journée de solidarité instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité pour les agents de la collectivité ;
Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la journée de solidarité au profit de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide que la journée de solidarité sera accomplie selon les modalités suivantes :

Article 1 - Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité

La journée de solidarité, correspondant à une durée de **7 heures de travail pour un agent à temps complet**, est effectuée selon l'une des modalités suivantes :

- Travail effectué lors d'un jour férié précédemment non travaillé, à l'exception du **1er mai**, qui demeure férié et chômé ;
- Accomplissement des heures dues à une date fixée par l'autorité territoriale en concertation avec les responsables de service ;
- Toute autre modalité permettant d'effectuer **7 heures de travail précédemment non travaillées**, proratisées pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Article 2 - Situation particulière des agents

Lorsqu'un agent ne souhaite pas travailler le jour retenu pour l'accomplissement de la journée de solidarité, il peut, sous réserve des nécessités de service et de l'accord de son responsable hiérarchique, solliciter la prise :

- D'un jour de congé annuel ;
- Ou d'un jour inscrit sur son compte épargne-temps (CET).

Article 3 - Exécution

La présente délibération prendra effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Les dispositions antérieures contraires à la présente délibération sont abrogées à compter de cette même date.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

7. Délibération sur la mise à jour du RIFSEEP pour les agents de la collectivité

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 « LES BÉNÉFICIAIRES » DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020_043 DU 19 NOVEMBRE 2020 PORTANT MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Vu la délibération n° 2020_043 du 19 novembre 2020 relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ;

Considérant les évolutions réglementaires intervenues depuis la mise en place du dispositif et la nécessité de mettre à jour le champ des bénéficiaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier l'article 1 « Les bénéficiaires » comme suit :

Article 1 - Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué :

- aux agents fonctionnaires titulaires ;
- aux agents fonctionnaires stagiaires ;
- aux agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent ou non permanent, sous réserve des dispositions prévues par la présente délibération.

Le bénéfice du RIFSEEP est accordé dans les conditions définies par les textes en vigueur et selon les modalités fixées par la délibération n° 2020_043 du 19 novembre 2020, modifiée.

Article 2

Les autres dispositions de la délibération n° 2020_043 du 19 novembre 2020 demeurent inchangées.

Article 3

La présente délibération entrera en vigueur à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication selon les modalités réglementaires en vigueur.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

8. Délibération sur la composition et le règlement de la Commission Communale pour l'action sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en l'absence de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il apparaît nécessaire de créer une instance consultative chargée de contribuer à la réflexion et au suivi des actions sociales menées par la commune.

Il est ainsi proposé de créer une **Commission Communale d'Action Sociale**, placée sous l'autorité du Maire.

Article 1 : Création

Le Conseil municipal décide de créer une **Commission Communale d'Action Sociale**, placée sous l'autorité du Maire. Cette commission est chargée d'étudier les dossiers relatifs à l'action sociale communale et de formuler des avis et propositions à destination du Maire et du Conseil municipal.

Article 2 : Attributions

La commission est notamment chargée :

- D'examiner les demandes d'aides sociales facultatives attribuées par la commune ;
- De proposer des actions de solidarité en faveur des habitants ;
- D'étudier les situations de précarité ou de difficulté sociale qui lui sont soumises ;
- De participer à la réflexion sur les actions en faveur des personnes âgées, des familles, des personnes isolées ou en situation de handicap ;
- De proposer toute action favorisant le lien social sur le territoire communal.

La commission exerce un rôle exclusivement consultatif. Les décisions individuelles d'attribution d'aides ainsi que les décisions relevant de la compétence du Conseil municipal ou du Maire sont prises par l'autorité compétente.

Article 3 : Composition

La Commission Communale d'Action Sociale est composée de dix membres :

Président :

- M. le Maire.

Membres élus du Conseil municipal :

- Mme Ginette FAURE, Vice-présidente ;
- Mme Christine BLEIN ;
- Mme Christelle CHICARD ;
- M. Thierry DECULTIEUX.

Membres de la société civile :

- Mme Marie-Claude SEVE ;
- M. Daniel BLANC ;
- Mme Yvonne MONTVERNAY ;
- M. François DUCOTTERD ;
- M. Régis CHARLES
- Poste vacant

Article 4 : Fonctionnement

La commission se réunit sur convocation de son Président chaque fois que nécessaire.
Les membres sont tenus à la plus stricte confidentialité concernant les informations et situations individuelles dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de leurs missions.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente délibération prendra effet à compter de son caractère exécutoire et sera transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la présente délibération.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

9. Délibération sur le renouvellement de la LTI de la caisse épargne

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Villechenève décide de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes la « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 euros.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

10. Retrait de la délibération 2026_026 du 16/04/2026

Monsieur le Maire indique que la délibération 2026_026 votée le 16 avril 2026, a fait l'objet d'une demande de retrait par la direction des Affaires Juridiques et de l'administration Locale de la Préfecture du Rhône dans un courrier daté du 24 juin 2026, à la suite d'une erreur de transcription.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

11. Présentation des budgets 2026 de la collectivité

Mme Christelle CHICARD présente le projet de budget 2026 de la collectivité à l'ensemble des conseillers municipaux et en expose les principales caractéristiques.

12. Point de situation à mi-année des demandes d'urbanisme

Présentation des demandes d'urbanisme à l'ensemble du conseil municipal par Mr Cyril LARGE.

- 7 Permis de Construire ont été instruits par le CC-MDL
- 16 Déclarations Préalables de travaux ont été instruites par la CC-MDL ou la Commune.

13. Mise en place du conseil citoyen

Dans la perspective de la création d'un Conseil Citoyen, une réunion préparatoire sera organisée au cours des mois d'octobre 2026. Cette réunion aura pour objet de présenter la démarche, de définir les modalités de fonctionnement de l'instance et d'identifier les habitants souhaitant participer à cette démarche de démocratie participative.

14. Planning des congés des élus et du service administratif

Tour de table et distribution du tableau de congés à compléter par les élus.

15. Proposition de modification du tableau horaire des secrétaires de mairie

Mme Catherine VENET a fait part à Mr le Maire de son souhait de rompre son contrat en tant que adjoint administratif, de 2 heures hebdomadaire à Villechenève au 30 septembre 2026 pour des raisons personnelles.

Mme Estelle SIMON propose de modifier son temps de travail de 32H pour le passer à 35H.
La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

16. Réflexion sur les permanences des élus

M. le Maire propose une modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Il est envisagé d'ouvrir le secrétariat les lundis ainsi que le premier samedi de chaque mois afin d'améliorer le service rendu aux administrés.
Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une permanence des élus le troisième samedi de chaque mois.
À titre expérimental, cette organisation sera testée d'octobre à décembre 2026. Un planning de permanence des élus sera établi pour assurer la continuité de l'accueil du public.
Le Conseil municipal prend acte de cette proposition et valide le lancement de cette phase d'expérimentation.

17. Échange sur l'implantation de l'agence postale

M. le Maire évoque la possibilité de relocaliser l'agence postale communale dans la salle des archives de la mairie.
Cette proposition fait suite à une demande de rafraîchissement du bureau de l'agence postale situé Grande Rue qui est vieillissant.
Une rencontre aura lieu le 17 septembre avec des agents de la Poste pour faire un point sur les faisabilités du projet
Cette nouvelle implantation pourrait également favoriser une meilleure coordination avec le secrétariat de mairie et permettre un renfort ponctuel dans l'accueil et l'accompagnement du public.

18. Questions diverses

- Ordures ménagères : M. le Maire souhaite revenir sur la décision prise lors du précédent Conseil municipal concernant le maintien des conteneurs d'ordures ménagères situés **Place de la Poste**. Il propose leur suppression et leur transfert vers le site de la **salle polyvalente**. Cette proposition est motivée notamment par le constat récurrent de dépôts de sacs poubelles au sol, à proximité des conteneurs, nuisant à la propreté du secteur et à la qualité du cadre de vie. Afin d'accompagner cette évolution, le **CCAS** sera chargé d'identifier les situations de fragilité et de rechercher des solutions adaptées pour les personnes rencontrant des difficultés dans le dépôt de leurs ordures ménagères. Une communication à destination des administrés sera réalisée dans la prochaine **Milolettre** afin d'informer la population de cette modification et de ses modalités de mise en œuvre. Le conseil municipal valide cette proposition.
- Vote du budget au Syder le 18 juin 2026
- Réunion avec la CPTS (Communauté Professionnel Territorial de Santé), Mr Nicolas FAVRICHON, Mme Ginette FAURE, et Mme Marie-Claude SEVE. Programmation de sessions les vendredis pour une population à partir de 70 ans sur divers thèmes.
- Voirie : travaux sur le chemin chez Jacques. Un Bi-couche avait été réalisé mais n'a pas tenu dans le temps notamment en raison des grosses chaleurs. Le budget voirie pour Villechenève s'élève à 35000 euros par an, sachant que le cumule de 2 années est possible. Une planification de travaux sur plusieurs années doit être programmée par la commission voirie.
- Mme Estelle ARDOUIN a assisté à la Commission Culture le 30 juin 2026.
- Mme Céline CLAIRADIN a assisté à l'Assemblée Générale du centre aéré d'Affoux. Ce dernier est en déficit et demande des subventions.
- Des devis sont en cours pour vider l'ossuaire et réaliser sa réfection.
- Mme Sylvie Girard a assisté à la Commission agriculture le 08/07/2026
- Le 27 juillet 2026 aura lieu le pot de départ à la retraite de Mr Alain TARDY.
- Dates des prochains conseils municipaux : 10/09/2026 ; 08/10/2026 ; 12/11/2026 ; 10/12/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Fait en Mairie, le 24/08/2026

Le Maire,

Nicolas FAVRICHON

Le secrétaire de séance

Christelle CHICARD